

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APPLICATION

France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régaliennne.

Cette application pour smartphone a pour vocation à :

- Prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarches en ligne),
- Permettre de nouveaux usages (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retirer un colis, etc...).



Conditions nécessaires pour utiliser France Identité



Une nouvelle carte d'identité

Distribuée depuis août 2021 au format carte bancaire



Un smartphone Android avec le NFC ou iOS

Android 8.0 et iOS 16 minimum

+18

Être majeur

GARDER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES EN SÉCURITÉ

Grâce à France identité, vous gardez la maîtrise de vos données personnelles :

- Vous pouvez prouver votre identité sans divulguer toutes vos données,
- Vous êtes moins exposé(e) aux risques d'usurpation d'identité,
- Vous pouvez remplacer vos identifiants et mots de passe à n'importe quel moment et n'importe où.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
France Identité **BETA**

Gardez la maîtrise de vos données d'identité.

- Prouver votre identité sans divulguer toutes vos données
- Remplacer vos identifiants et mots de passe.
- Empêcher l'usurpation de votre identité

L'APPLICATION EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

L'application est **gratuite, facultative et révoquable à tout moment**. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.



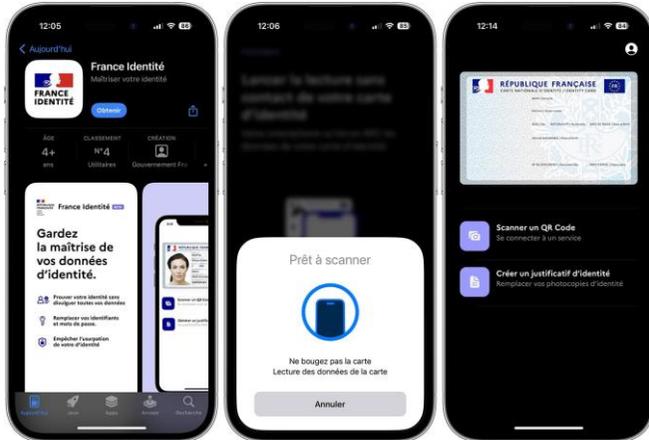
Mairie Le Passage d'Agen
Service Population
Place du Général de Gaulle
47520 Le Passage d'Agen
05 53 77 18 77
population@ville-lepassage.fr
<http://www.ville-lepassage.fr/>

1/ Certifiez votre identité numérique

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

1. **Créer** votre identité numérique France Identité,
2. **Initier** une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité,
3. **Confirmer** votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer **une lecture de votre carte d'identité en NFC** (système de communication en champ proche situé à l'arrière de votre smartphone), l'application vous générera un QR code par la suite.



2/ Présentez-vous sans rendez-vous

Vous devez vous présenter en personne, avec votre carte nationale d'identité, votre téléphone portable et le **QR code associé à votre demande**, sans rendez-vous.

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié(e) par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

3/ Avantages de la certification



La **simplicité** : ce service est le prolongement numérique de votre carte d'identité.



La **sécurité** : ce service vous protège du piratage de vos données d'identité. Vous les transmettez en toute sécurité, elles ne peuvent ni être usurpées, ni falsifiées, ni commercialisées.



La **maîtrise** : vous gardez la main sur la diffusion et l'usage de vos données d'identité.

4/ En cas de perte

En cas de perte de votre téléphone, si aucune mesure de sécurité n'est activée (Face ID, empreintes digitales, etc...), il faudra vous rendre en priorité sur le portail de France Identité pour déclencher la suppression à distance de votre identité numérique de votre téléphone.